



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents :

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLÉVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRIOT - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAI - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. HESSE) - M. AUDARD - (pouvoir à M. ESMONIN) - Melle BERNARD (pouvoir à Mme POPARD) - Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAI) - M. BRUYERE (pouvoir à M. DUBOIS) - M. DANIERE (pouvoir à M. DUPIRE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. GILLOT J.P (pouvoir à Mme AVENA) - M. IZIMER (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. MARTIN (pouvoir à M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN) - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM (pouvoir à M. BERTELOOT) - M. VOUILLOT (pouvoir à M. BACHELARD).

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & TIC – Subvention IFORE – Avenant à la convention du 4 octobre 2004

Par délibération en date du 23 septembre 2004, le Conseil de Communauté a attribué une subvention à l'IFORE pour la mise en place de la Bourse des PME et pour le suivi de PME menant à des opérations de transmissions – reprises d'entreprises. Cet engagement s'est traduit par une convention signée le 4 octobre 2004 précisant les modalités de versement de la participation du Grand Dijon.

17 500 € ont été versés au vu du bilan présenté par l'IFORE faisant apparaître la réalisation de l'objectif de 10 opérations de transmissions reprises de PME au cours de la première année de fonctionnement.

Une réunion s'est tenue le 16 juin dernier en présence de l'ensemble des partenaires de l'IFORE Bourgogne afin de présenter les résultats obtenus :

- Bourse de 170 cédants identifiés
- 75 mises en relation
- 16 transmissions concrétisées pérennisant 150 emplois et en créant 40.

Sur les 16 transmissions, 10 concernent des entreprises situées sur le territoire du Grand Dijon.

Si le dispositif mis en place par l'IFORE Bourgogne a fait preuve de son efficacité, il est apparu qu'il fallait à très court terme, envisager de passer à la vitesse supérieure pour accélérer les services rendus en la matière tant aux cédants qu'aux repreneurs. Une structure associative fédératrice, élargie à de nouvelles organisations et de nouveaux partenaires, sous la tutelle de la Région, sera mise en place courant 1er trimestre 2006.

Dans l'attente de la mise en oeuvre de ce nouveau pôle régional, l'action menée par l'IFORE continue. Il est proposé au Grand Dijon de reconduire son partenariat pour une durée de 6 mois, soit un engagement de versement de participation à hauteur de 8 750 € correspondant à 5 dossiers de transmissions reprises.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'attribuer** une subvention de 8 750 € à l'IFORE correspondant à cinq dossiers supplémentaires de transmissions reprises d'entreprises ;
- **d'approuver** le projet d'avenant à la convention du 4 octobre 2004 passée entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et l'IFORE, fixant les modalités de versement de cette participation ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de cette affaire ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

11 OCT. 2005



Pour extrait conforme,

Le Président

Publié le **11 OCT. 2005**

Déposé en Préfecture le

VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : - 6 OCT. 2005

DIJON, le : 11 OCT. 2005

LE PRÉSIDENT

AVENANT A LA CONVENTION

entre

la Communauté d'Agglomération Dijonnaise (COMADI)

et

L'Institut de Formation aux Entreprises de Bourgogne
(IFORE)Déposé le :
11 OCT. 2005

Il est proposé de passer l'avenant à la convention initiale :

Entre

- La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, domiciliée 40 avenue du Drapeau, 21000 DIJON et représentée par son président ci-après désignée « la COMADI »

D'une part

Et

- L'IFORE, Institut de Formation aux Entreprises de Bourgogne, domiciliée 14M rue Pierre de Coubertin - Parc de Mirande - 21000 DIJON, représenté par son Président ci-après désignée « l'IFORE »

D'autre part

Article 1 : Participation financière de la COMADI

L'article 3 de la convention initiale est complété comme suit :

La COMADI s'engage à verser une subvention de 8.750 € pour permettre la poursuite de l'action de l'IFORE Bourgogne en matière de transmission - reprise conformément à l'annexe financière ci-jointe.

Le versement interviendra au vu d'un bilan présenté par l'IFORE faisant apparaître la réalisation de cinq opérations complémentaires de transmissions - reprises de PME.

Article 2 : Durée

L'article 5 de la convention initiale est modifié comme suit :

Prorogation de 6 mois de la convention signée en date du 4 octobre 2004 pour une année commençant le 1^{er} septembre 2004 et se terminant le 31 août 2005.

Les autres articles restent inchangés.

Fait à DIJON, le

Pour la COMADI,
Le PrésidentPour l'IFORE,
Le Président

IFORE BOURGOGNE

BUDGET PREVISIONNEL DE SEPTEMBRE 2005 A FEVRIER 2006

Personnel	Coût jour en €	Nbre de semaine	Coût en € sur 6 mois
Secrétariat	105	28	2900
Encadrement	1300	28	36400
Déplacement	250	28	7000
<i>Fonctionnement</i>			
Communication (mailings, presse, affichage, forums, réunions,...)		Sous-total 1	46300
Courriers, affranchissements			
téléphone			23000
Imprimerie (lettres trimestrielles, cartes visite, papier en tête,...)			1 500
Divers (assurance, fournitures bureau,...)			1200
			6000
		Sous-total 2	2000
			33 700
		COUT GLOBAL	80 000